

Déclaration d'engagement

Sécurité et humilité culturelles dans la prestation des services de santé aux membres des Premières Nations, aux Inuits et aux Métis du Canada

Notre déclaration d'engagement est une étape importante qui témoigne du rang élevé qu'occupent la sécurité et l'humilité culturelles dans nos priorités. Elles sont en effet des dimensions essentielles de la qualité et la sécurité des soins tandis que nous tentons, en collaboration avec les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada, d'atteindre notre objectif commun, à savoir favoriser pour ces patients des soins de santé qui répondent aux normes les plus rigoureuses. Nous nous engageons à poursuivre notre parcours vers la sécurité et l'humilité culturelles ainsi qu'à incarner ces valeurs et à guider nos membres et le système de santé dans son ensemble dans cette voie. Les parties reconnaissent que le racisme que subissent les Autochtones dans le système de santé est systémique. Ainsi, cette déclaration a pour objectif premier de réinitialiser la relation entre les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis, et leurs médecins de famille, et de cerner et éliminer les obstacles systémiques et institutionnels ainsi que les préjudices subis par les peuples des Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Par la présente déclaration d'engagement, le Collège des médecins de famille du Canada^{MC} s'engage à collaborer avec l'Association des médecins autochtones du Canada afin de favoriser des soins culturellement sécuritaires et de lutter activement contre le racisme dont sont victimes les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis qui obtiennent des services de santé au Canada. Cette déclaration décrit aussi comment le Collège des médecins de famille du Canada et l'Association des médecins autochtones du Canada travailleront de concert pour faire progresser des priorités communes fondées sur les principes directeurs suivants de sécurité et d'humilité culturelles :

- La sécurité culturelle est le fruit de rapports respectueux qui tiennent compte des déséquilibres de pouvoir inhérents au système de santé pour tenter de les résoudre. Elle se traduit par un environnement exempt de racisme et de discrimination, où les usagers se sentent en sécurité lorsqu'ils reçoivent des services.
- La notion de sécurité culturelle doit être comprise, adoptée et mise en pratique à tous les échelons du système de santé, y compris dans la gouvernance, les établissements et l'exercice individuel de la médecine.
- Un environnement culturellement sécuritaire, l'issue souhaitée, ne peut être défini que par les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis recevant des soins de façon sûre. Un tel environnement ne fait pas de profilage et n'est pas discriminatoire à l'égard des usagers. Il offre plutôt une expérience

respectueuse et sécuritaire, grâce à une communication et un service exemplaires. Il s'agit d'un environnement sécuritaire sur le plan physique, mental, émotionnel et spirituel, sans remise en question, ignorance ou déni de l'identité d'une personne. Assurer la sécurité culturelle requiert de prendre catégoriquement position contre le racisme, de disposer d'outils et de démarches antiracistes, et de faire preuve en tout temps d'humilité culturelle.

- L'humilité culturelle est un processus d'autoréflexion et d'autocritique qui dure toute la vie. Elle est essentielle pour créer un environnement culturellement sécuritaire. À l'instar des modèles occidentaux de la médecine, qui commencent généralement par un examen du patient, l'humilité culturelle commence par un examen approfondi des présuppositions, des préjugés, des croyances et des privilèges qui sont ancrés dans la mentalité et la pratique du prestataire de soins, dans le but d'établir une relation de confiance avec le patient.
- L'humilité culturelle se veut un moyen de s'identifier en toute humilité comme un apprenant permanent lorsqu'il s'agit de comprendre l'expérience d'autrui¹.
- Faire preuve d'humilité culturelle permet de faire passer la perspective autochtone au premier plan et de favoriser des relations patient/prestataire fondées sur le respect, le dialogue ouvert et efficace ainsi que la prise de décision mutuelle. Cette pratique garantit que les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis sont des partenaires dans les choix qui les concernent et qu'ils sont des décideurs éclairés tout au long de leur parcours de soins.

Le Collège des médecins de famille du Canada est fier de signer cette déclaration d'engagement en partenariat avec l'Association des médecins autochtones du Canada et avec le soutien et l'orientation de la Régie de la santé des Premières Nations de la Colombie-Britannique. Nous comprenons qu'un leadership solide et des mesures concrètes à plusieurs niveaux constitueront la preuve de notre engagement à intégrer la sécurité et l'humilité culturelles aux services de santé offerts aux personnes, aux familles et aux communautés des Premières Nations, inuites et métisses du Canada. La signature de la présente déclaration d'engagement est la première étape de notre parcours. Nous, les dirigeants soussignés du Collège des médecins de famille du Canada, en partenariat avec l'Association des médecins autochtones du Canada, nous engageons à :

¹ Régie de la santé des Premières Nations. Creating a Climate for Change. Vancouver (C.-B.) : Régie de la santé des Premières Nations ; 2015. Date de consultation : le 7 octobre 2022.

Créer un climat propice au changement :

- en contribuant à une vision nationale d'un système de santé culturellement sécuritaire et guidé par l'humilité culturelle pour les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada et en déterminant conjointement un ensemble d'actions qui permettront de réaliser notre vision commune;
- en articulant l'importance d'aborder l'amélioration des services de santé aux membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis au Canada dans une optique de sécurité et d'humilité culturelles;
- en encourageant, soutenant et améliorant la sécurité et l'humilité culturelles parmi les médecins de famille au Canada;
- en poursuivant un dialogue honnête, éclairé et respectueux avec tous les partenaires afin de lutter contre le racisme dont sont victimes les Autochtones dans le secteur de la santé au Canada;
- en s'impliquant en tant que membre d'une coalition nationale de dirigeants et de champions influents qui s'engagent à intégrer de façon prioritaire la sécurité et l'humilité culturelles dans les services de santé grâce à des normes pour les programmes de résidence en médecine de famille et à du matériel pédagogique pour les médecins en exercice.

Participer à la gouvernance :

- en comprenant et en reconnaissant les répercussions du colonialisme et du racisme sur les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis (les parties reconnaissent le travail que les peuples autochtones ont entrepris pour affirmer le droit inhérent d'autodétermination, qui est maintenant inscrit dans le droit canadien et international);
- en recrutant et en maintenant en poste de façon active des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis au sein des instances dirigeantes et dans d'autres mécanismes décisionnels de la gouvernance organisationnelle (p. ex., le conseil d'administration, les comités du conseil et les comités directeurs).

Mobiliser et habiliter :

- en formant les dirigeants de l'organisation à établir de façon proactive des partenariats solides et positifs avec les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis, ainsi qu'avec les communautés des territoires où ils vivent, en les faisant participer à un processus de consultation constructive, à des occasions de gouvernance organisationnelle, à des activités de plaidoyer, de leadership et de sensibilisation, et à l'établissement des normes qui régissent la médecine de famille au Canada;
- en défendant la vision d'un système de santé culturellement sécuritaire pour les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada, et en faisant preuve d'engagement et de compréhension envers les partenaires;
- en menant par l'exemple, en réalisant des progrès de manière stratégique et intentionnelle, en identifiant et en éliminant les obstacles au progrès;
- en faisant valoir et respecter les droits, les connaissances, les forces et le leadership des membres des Premières Nations, des Inuits, et des Métis.

Mettre en œuvre et soutenir le changement :

- en identifiant les leviers systémiques pour intégrer la sécurité et l'humilité culturelles dans les politiques, les pratiques, l'éducation et la formation, notamment en favorisant des processus de création d'un environnement sûr qui encourage une culture d'expression sans crainte de répercussions négatives;
- en exprimant ouvertement un engagement envers l'équité d'emploi pour les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis dans les documents stratégiques des parties et en appliquant des politiques de gestion des talents et de recrutement qui garantissent des possibilités de leadership équitables;
- en élaborant et en mettant en œuvre des stratégies et des plans d'action pour la sécurité et l'humilité culturelles, et en faisant le suivi, le rapport et l'évaluation des progrès dans une perspective d'apprentissage continu;
- en encourageant et autonomisant notre organisation et ses membres à développer l'humilité culturelle et à favoriser une culture d'humilité qui vise la sécurité culturelle.

Rendre compte des progrès réalisés :

- en travaillant avec le soutien et les conseils de notre partenaire de longue date, l'Association des médecins autochtones du Canada, à la préparation d'un plan d'action qui comprend un échéancier pour la production de rapports annuels publics sur les activités stratégiques et les preuves de respect de l'engagement;
- en transmettant les leçons apprises lors des travaux et les possibilités d'adapter ou d'appliquer celles-ci dans d'autres régions du pays.

Mention honorable

L'élaboration et la réalisation de cet engagement ne seraient pas possibles sans le leadership, l'orientation et le soutien essentiels de la Régie de la santé des Premières Nations de la Colombie-Britannique.

La Régie de la santé des Premières Nations prône la mise en œuvre de pratiques culturellement sécuritaire dans l'ensemble du système de santé. Elle assume un rôle de chef de file dans ces efforts en travaillant activement avec ses partenaires du système de santé pour intégrer la sécurité et l'humilité culturelles dans la prestation des services de santé et améliorer concrètement la santé des peuples des Premières Nations. Des partenaires du système de santé de partout en Colombie-Britannique ont signé une déclaration d'engagement envers la sécurité et l'humilité culturelles dans les services de santé, afin de lutter contre le racisme que subissent les Autochtones et d'enraciner la sécurité et l'humilité culturelles pour améliorer concrètement la santé des membres des Premières Nations vivant en Colombie-Britannique.

La Régie de la santé des Premières Nations a été le fer de lance d'un important mouvement qui se propage dans tout le Canada et entend faire progresser les soins culturellement sécuritaires pour les peuples autochtones. La présente déclaration s'appuie sur cet important corpus de travaux réalisés en Colombie-Britannique et ancrés dans la cérémonie. Nous sommes profondément reconnaissants du temps, des efforts et des conseils déployés par les représentants de la Régie de la santé des Premières Nations tout au long de ce processus.

Notre engagement

Nos signatures témoignent de notre engagement à long terme à fournir des services de santé culturellement sécuritaires aux membres des Premières Nations, aux Inuits et aux Métis du Canada, et à promouvoir le processus nécessaire pour réaliser cette vision. La concrétisation réelle de celle-ci nécessitera des partenariats constructifs avec l'Association des médecins autochtones du Canada, l'organisation nationale qui soutient les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis entreprenant une carrière en médecine et qui appuie les initiatives communautaires et universitaires de santé autochtone dans tout le pays.

La présente déclaration d'engagement a été élaborée et est approuvée par le Collège des médecins de famille du Canada, avec les conseils et le partenariat de l'Association des médecins autochtones du Canada, et elle est signée par leurs représentants.

SIGNÉE en date du _____

Collège des médecins de famille du Canada

Collège des médecins de famille du Canada

Association des médecins autochtones du Canada

